

CHARTRE DE DONATION
DE L'ÉGLISE DE RUFFEY AU PRIEURÉ DE QUINTIGNY

PAR

GUY DE BOURGOGNE, ARCHEVÊQUE DE VIENNE.

(25 septembre 1106-1 ch. Y).

Cette pièce, que nous avons tout lieu de croire inédite, paraît ici d'après l'original, beau parchemin dont nous devons communication à M. l'abbé ROUCHIER, savant et consciencieux historien du Vivarais. Nous ne dirons rien de plus sur la fidélité scrupuleuse de notre transcription et sur l'objet de cette charte, suffisamment déterminé par les notes dont nous en faisons suivre le texte. Au dos de l'acte on a inscrit cette note, dont nous respectons l'orthographe : « Donation faicte par l'archevesque de Vienne à l'abbaye de Saint-Oyant et au prieur de Quintenas, de l'esglise et des dixmes de Rufey, au diocese de Vienne, sous la reserve de dix sols, trois libvres de cire de cense et les drois synodos. »

[CARTA] ECCLESIE DE RUFIACO.

IN NOMINE SANCTAE ET INDIVIDUË TRINITATIS. Ego Wido, gratia Dei Viennensium archiepiscopus (1), notum fieri volo tam presentibus quam futuris, quod frater Hunaldus, abbas de monasterio Sancti EVGENDI (2), atque Aimo mo-

(1) Voir, sur Guy 1^{er} de Bourgogne, archevêque de Vienne, de 1088 au 9 février 1119, la *Revue du Lyonnais*, 3^e série, t. IV, p. 394.

(2) Voir, sur le monastère de *Saint-Oyan-de-Joux*, la *Revue*